

Je suis opposé à ce projet en raison de son impact rédhibitoire sur les lieux de vie et les graves nuisances visuelles directes occasionnées par ces éoliennes, que l'étude avoue page 12 de la Note non technique (Pièce n°2)

En effet on peut y lire :

« Enfin, les bourgs de Doussay, Savigny-sous-Faye et les hameaux à proximité dans le quart nord-ouest du paysage immédiat sont soumis à des vues régulières sur la ZIP. Bien que parfois limitées par la topographie (relief du Puy Livet intercalé), les relations visuelles sont élevées. La voie verte traverse les deux secteurs de la ZIP et rejoint Lencloître à Savigny-sous Faye. Bien que cette voie soit végétalisée de part et d'autre, les interactions visuelles sont régulières. »

Pour ces nuisances rédhibitoires merci de rendre un avis défavorable